Le règlement

- **Article 1** : Le concours est organisé par l'Association Wallonie Bruxelles dont le siège social se situe Avenue Paul Henri Spaak 27/17 à Bruxelles, ci-dessous dénommé « AWBB ».
- **Article 2** : L'AWBB se réserve le droit de modifier, de remettre, de réduire ou d'annuler le concours (ou un partie) si les circonstances le réclament.

- **Article 3** : Seront dénommés dans les articles ci-dessous « les partenaires » : le jeune garçon ou la jeune fille de « grande taille » ainsi que la personne qui le/la renseigne à l'AWBB.

- **Article 4** : Un jeune homme ou une jeune fille de « grande taille » peut se renseigner elle même à l'AWBB et ne fait donc pas l'objet d'un « partenariat ». Cette personne, étant mineur, doit obligatoirement avoir l'autorisation de ses parents et/ou tuteur et présenter cet accord à la première demande de l'AWBB dans le formulaire de participation.

- **Article 5** : Toute personne physique qui habite en territoire belge peut participer au concours, à l'exception des membres de la direction technique de l'AWBB qui sont impliquées dans le concours, et à l'exclusion des membres de famille (c'est à dire les personnes demeurantes au même domicile) de la catégorie exclue. Au cas où une personne qui renseigne aurait moins de 18 ans au moment de sa participation, elle doit obtenir l'accord explicite de ses parents et/ou de son tuteur et présenter cet accord à la première demande de l'AWBB dans le formulaire de participation « google form » (voir article 7).

- **Article 6** : Les jeunes hommes et jeunes filles de « grande taille » renseignées dans chaque catégorie d'âge doivent obligatoirement pouvoir être éligibles, s'ils le souhaitent, en équipe nationale belge de basketball.

- **Article 7** : Les partenaires voulant participer au concours doivent remplir le formulaire de participation ensemble via le « google form » prévu à cet effet et disponible à l'adresse suivante :
  https://docs.google.com/a/awbb.be/forms/d/e/1FAIpQLScXvZC8J5IrxAdIzNgchzez-TtY_t3gSwvZ3RBwLoyUM2jYKg/viewform

- **Article 8** : Une même personne de « grande taille » ne peut pas être renseigné plusieurs fois par des personnes différentes. Si c'est le cas, seul la première participation sera prise en compte.

- **Article 9** : Les informations fournies dans le formulaire de participation « google form » doivent être correctes et utilisables. Dans le cas contraire, la participation au concours ne pourra pas être prise en compte.

- **Article 10** : Les personnes de « grande taille » ne doivent pas obligatoirement être joueur ou joueuse de basketball.

- **<u>Article 11</u>** : Des membres de l'AWBB rendront visite aux personnes de « grande taille » gagnantes dans chaque catégorie afin d'effectuer les mesures officielles et de valider la participation au concours.

- **<u>Article 12</u>** : Tous les cas de figure ne pouvant être régis par le règlement ci-dessus et faisant l'objet d'un problème seront analysés et réglés par le conseil d'administration de l'AWBB.